



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LI120001070

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Musique

Présentation de la mention

La mention Musique de l'Université de Bourgogne accueille en 2009 environ 70 étudiants en première année, dans deux parcours parallèles de formation : un parcours Musique et musicologie (MM), destiné à tout étudiant titulaire du baccalauréat et désirant approfondir sa pratique et sa connaissance de la musique ; un parcours Pratique musicale spécialisée (PMS), plus axé sur la pratique musicale et son enseignement spécialisé en école de musique ou en conservatoire, destiné aux étudiants titulaires d'un baccalauréat et d'un Diplôme d'études musicales (DE) de conservatoire. L'entrée dans ce dernier parcours fait en plus l'objet d'un test d'admission avant la première année de licence.

La licence Musique fait ainsi partie d'un petit nombre de licences en France, qui ont fait le choix d'intégrer un Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM), de sorte à encore plus lier entre elles la musique et la musicologie. Le PESM de Bourgogne délivre ainsi, non seulement le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), mais également le Diplôme d'Etat (DE), grâce à la présence d'un centre de formation spécifique à ce diplôme, le CEFEDM. C'est donc un enseignement complet que propose cette licence et qui devrait à court terme avoir un effet très positif sur les effectifs, puisque le nombre d'inscrits en première année pourrait doubler d'ici 2013.

Le plan de formation est divisé en cinq unités d'enseignement (UE), qui déclinent les compétences fondamentales d'un étudiant en musique : compétences en histoire de la musique et analyse, en pratique musicale, dans les matières techniques (formation de l'oreille et écriture musicale), en outils fondamentaux (informatique et langues) et une ouverture culturelle et scientifiques sur d'autres disciplines. Ce plan de formation varie légèrement pour le parcours PMS, car il met plus l'accent sur l'interprétation et la pédagogie.

Les débouchés de la licence sont donc à la fois directs et indirects : directs pour tous les métiers de l'enseignement artistique après le parcours PESM et indirects après un master spécialisé en musique ou dans le domaine culturel en général. Trois masters en musique existent à l'Université de Bourgogne (master recherche, master en création, Interprétation et enseignement artistique et master Enseignement préparant au CAPES et à l'agrégation), mais la licence décrite ici permet aux étudiants de postuler à tous les masters de la discipline et de disciplines voisines offerts en France.

On notera que le plan de formation en cinq UE a été pensé afin que des mutualisations puissent être mises en place avec l'Université de Franche-Comté toute proche. Des enseignants bisontins participent d'ailleurs déjà aux formations dijonnaises.

Indicateurs

En 2009-2010

Nombre d'inscrits en L1	70
Nombre d'inscrits en L2	28
Nombre d'inscrits en L3	21
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence Musique de l'Université de Bourgogne offre une formation qui correspond parfaitement à ses objectifs pédagogiques et repose sur une équipe d'enseignants-chercheurs et d'enseignants diversifiée dans leurs approches du fait musical. Néanmoins, on aurait pu souhaiter que l'insertion professionnelle des étudiants fût davantage prise en compte, notamment dans le parcours Musique et musicologie. Certes, des conférences invitent régulièrement des professionnels à présenter leur métier aux étudiants, mais la maquette ne prévoit aucun stage. De plus, le projet personnel et professionnel de l'étudiant, qui lui permet de déterminer ses choix d'études en fonction de son objectif professionnel, est totalement absent. Les compétences dites « transversales » (prise de parole, structuration d'un exposé, argumentation...) ne sont pas clairement enseignées et évaluées, alors qu'elles constituent un socle important pour démarrer dans une profession.

De plus, les deux parcours pourraient être plus mutualisés pour permettre une meilleure réorientation d'un parcours à l'autre et pour mieux mixer les deux publics. On sait bien que certains étudiants obtiennent leur DEM en cours de licence. Il serait bon de prévoir, pour ces étudiants, de pouvoir intégrer le parcours PMS à partir du parcours MM.

Enfin, si l'évaluation de la formation a été correctement mise en place et si l'équipe pédagogique se saisit des résultats de manière critique et constructive, il conviendrait de mettre en place de la même façon un suivi des cohortes d'étudiants.

- Points forts :

- Une licence qui s'intègre dans un pôle d'enseignement supérieur de la musique complet, délivrant le DE et le DNSPM.
- Une excellente lisibilité du plan de formation avec des UE axées autour des compétences réelles attendues d'une licence de Musique.
- Un plan de remise à niveau complet, qui permet aux étudiants motivés, n'ayant pas de solides compétences techniques, de combler leurs lacunes.
- Une analyse critique des résultats de l'évaluation de la formation.

- Points faibles :

- L'absence de passerelles entre les deux parcours.
- Une réflexion quasiment inexistante sur les éléments professionnalisants de la licence pour le parcours Musique et musicologie : compétences transversales, projet professionnel personnel de l'étudiant et stages.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de travailler plus en profondeur la question de la professionnalisation au sein du parcours Musique et musicologie et de mettre en place un vrai suivi des étudiants après l'obtention de la licence.